

RAPPORT N° 06/1-26
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION DE CHARPENTE-COUVERTURE
SUR DIVERS SITES SCOLAIRES DE LA COMMUNE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de l'accueil des élèves, la Commune va procéder à la réalisation de charpente-couverture dans certaines écoles.

La consistance des travaux est la suivante :

- dépose et démolition,
- terrassement,
- maçonnerie,
- ferronnerie,
- couverture,
- peinture.

Compte tenu du nombre de sites et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour un allotissement géographique en trois Lots suivants :

- * Lot 1 Montagne/ Brûlé
Elémentaire Philippe Vinson ,
Maternelle Ruisseau Blanc,
Primaire du Brûlé ;
- * Lot 2 Sainte-Clotilde
Maternelle Les Jacarandas,
Maternelle Les Tamarins,
Elémentaire Bois-de-Nêfles ;
- * Lot 3 Chaudron
Elémentaire Les Badamiers,
Elémentaire Damase Legros,
Maternelle Eudoxie Nonge.

Cet allotissement, établi conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics, présente les intérêts suivants :

- au plan technique : le regroupement par unité fonctionnelle visant à faciliter les interventions des entreprises ;
- au plan économique : l'élargissement du champs de la concurrence en rendant les Lots, de par la masse de travaux qu'ils représentent, accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises ; chaque Lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par des PME, de manière à contribuer au développement de l'emploi dans ce secteur d'activités.

RAPPORT N° 06/1-26

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 580 285,00 € TTC.

Le financement est de :

- Département
(Contrat d'Aide aux Communes) 85 %,
- Commune 15 %.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2006, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1er février 2006, a retenu :

Lot (intitulé)	Attributaire	Montant
1 (Montagne/ Brûlé)	PFB	215 687,16 € TTC
2 (Sainte-Clotilde)	PFB	235 315,01 € TTC
3 (Chaudron)	PFB	185 045,81 € TTC

Je vous demande donc :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

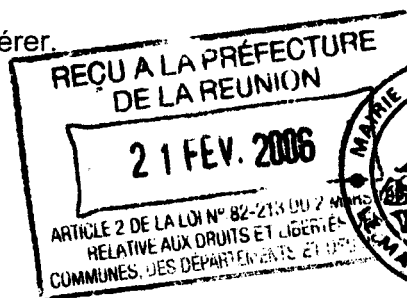
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2006 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure ;

3° de m'autoriser à solliciter les subventions ;

4° de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres et à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/1-26
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 février 2006**

OBJET

**REALISATION DE CHARPENTE-COUVERTURE
SUR DIVERS SITES SCOLAIRES DE LA COMMUNE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er février 2006 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2006 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/1-26 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'opération de réalisation de charpente-couverture sur divers sites scolaires de la Commune.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 06/1-26

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2006 - Chapitre 23 / Article 2313 ;
- marché décomposé en trois Lots géographiques :
 - * Lot 1 Montagne/ Brûlé

Elémentaire Philippe Vinson ,
Maternelle Ruisseau Blanc,
Primaire du Brûlé ;
 - * Lot 2 Sainte-Clotilde

Maternelle Les Jacarandas,
Maternelle Les Tamarins,
Elémentaire Bois-de-Nêfles ;
 - * Lot 3 Chaudron

Elémentaire Les Badamiers,
Elémentaire Damase Legros,
Maternelle Eudoxie Nonge.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

Lot (intitulé)	Attributaire	Montant
1 (Montagne/ Brûlé)	PFB	215 687,16 € TTC
2 (Sainte-Clotilde)	PFB	235 315,01 € TTC
3 (Chaudron)	PFB	185 045,81 € TTC

DELIBERATION N° 06/1-26

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes afférents à ces marchés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 20 FEV. 2006



Handwritten signature of René-Paul Victoria

René-Paul VICTORIA

